



## **Conseil général du 21 septembre 2021**

### Rapport du Conseil communal

## **4. Discuter et préavisier le crédit cadre de 3'600'000 frs pour le projet de rénovation de l'Ecole Secondaire du Val Terbi ; élaborer le message au corps électoral**

---

### **Préambule**

Le syndicat de l'Ecole secondaire du Val Terbi (ESVT) se compose des communes de Courchapoix, Courroux, Mervelier et Val Terbi. La parcelle sur laquelle est construite l'ESVT ainsi que ses bâtiments sont la propriété du syndicat. Les charges de fonctionnement et d'investissements sont réparties entre les quatre communes. Pour les investissements, Val Terbi supporte environ 44 % des charges.

### **Descriptif du projet**

#### *Contexte général*

L'école secondaire du Val Terbi s'est agrandie au fil du temps afin de devenir un pôle d'enseignement important pour notre région.

Edifié en 1960, le corps central se voit adjoindre 18 ans plus tard un nouveau module au sud de même que la halle de gymnastique au nord. En 1994, puis en 2004, deux agrandissements successifs sont venus compléter de nouveaux besoins en matière d'enseignement.

Les bâtiments de 1960 et de 1978 ont été rénovés de manière ponctuelle et sporadique, en répondant aux urgences de vétusté. Les autres locaux, notamment les salles de classes, n'ont fait l'objet d'aucun rafraîchissement jusqu'à ce jour, sauf trois salles qui ont été rénovées en 2020.

Il devient dès lors impératif de rénover l'entier des locaux d'enseignement afin d'offrir des conditions optimales et propices aux élèves et professeurs de l'ESVT.

#### *Objectif de la rénovation*

Les différents bâtiments sont défraîchis et usagés mais présentent de très bonnes qualités constructives. L'objectif de rénovation est ainsi approprié puisque la structure construite est viable et rend l'investissement pertinent. De plus, l'approche de la rénovation s'est basée sur la nécessité et le besoin et non pas sur le superflu.

Quatre axes ont été analysés et sont proposés comme suit :

1. Rénovation intérieure ;
2. Assainissement de la halle de gymnastique ;
3. Assainissement énergétique ;
4. Réaménagement des extérieurs.

#### *1. Rénovation intérieure*

L'ensemble des locaux ont été identifiés et répertoriés sur leur état général. Selon cette identification, des travaux de revêtements de sols, équipement électrique, armoires, peinture, menuiserie, sanitaire seront réalisés. Afin d'améliorer fortement les qualités acoustiques et visuelles des classes, il est proposé de les équiper d'un faux-plafond phonique et de luminaires LED.

Les couloirs, le mobilier et les portes seront rafraîchis, et les sanitaires filles/ garçons intégralement remis en état.

#### *2. Assainissement de la halle de gymnastique*

Les dimensions de la halle de gym sont conformes aux normes en vigueur. De plus, la structure porteuse et la charpente sont en très bon état ainsi que les vestiaires/ douches, rénovés en 2014. Par contre, l'isolation thermique des murs et de la toiture est inexistante et le sol et les engins fixes ne respectent plus les normes de sécurité actuelles.

L'assainissement prévoit donc une isolation complète de l'enveloppe de la halle qui répondra aux normes Minergie. Le revêtement de sol sera entièrement assaini, de même que les parois intérieures, qui seront améliorées acoustiquement. Un nouvel éclairage et de nouveaux engins fixes compléteront les travaux.

### *3. Assainissement énergétique*

Les bâtiments ont fait l'objet d'améliorations énergétiques ponctuelles au cours des dix dernières années. A la suite d'un bilan sur la consommation générale, seuls 17% d'énergie pourraient être économisés si l'on assainissait les bâtiments pour obtenir le label Minergie. L'investissement pour l'obtention de ce label étant très conséquent, il est proposé d'améliorer la consommation énergétique par des mesures ponctuelles : isolation des combles, pose de luminaires LED (inclus dans la rénovation intérieure), remplacement du solde des fenêtres et mise en place d'une installation photovoltaïque.

### *4. Réaménagement des extérieurs*

Les espaces extérieurs contribuent au bien-être des élèves et enseignants, mais sont aussi une carte de visite, une sorte de première impression.

C'est ainsi que les couverts à vélos seront déplacés et remplacés, le sentier déjà ouvert au public complété, l'enrobé remis en état et la végétation du secteur ouest améliorée.

Le couvert de l'entrée principale est en très mauvais état et une rénovation complète est nécessaire. Il est proposé de le modifier et de construire des petits couverts disséminés sur l'ensemble du site qui répondent aux besoins des élèves et du corps enseignant. L'entrée principale retrouvera son statut d'accueil et un traitement artistique à l'image de l'ESVT y sera réalisé.

## **Devis et financement**

La rénovation de l'ESVT n'est pas le seul objet d'investissement des communes membres. Afin de ne pas trop charger les finances communales et pour garantir le bon déroulement de la vie de l'école, les travaux sont prévus durant 5 ans, essentiellement pendant les vacances scolaires.

Le devis du crédit cadre se monte à Fr. 3'600'000.-. Le service de l'enseignement a visité l'école, une demande de subvention a été déposée et le dossier est en train d'être étudié au sein du service de l'enseignement.

Une subvention complémentaire de Fr. 18'000.- pour l'installation photovoltaïque peut être attendue.

## **Vote populaire**

Selon notre règlement d'organisation et d'administration, cet objet doit être soumis au vote populaire. Le scrutin est fixé le 28 novembre 2021.

## **Préavis**

Les exécutifs des quatre communes sont favorables au projet et l'assemblée des délégués de l'ESVT l'a préavisé favorablement.

Le Conseil communal invite le Conseil général à préavisé favorablement le crédit cadre de Fr. 3'600'000 pour la rénovation de l'ESVT.

## 5. Discuter et préavisier le projet d'assainissement énergétique de l'école En Geneveret d'un montant de 1'100'000 frs

---

### Préambule

La Commune est propriétaire de plusieurs immeubles qui se trouvent dans des états très variables. Alors que certains sont neufs ou viennent d'être rénovés, d'autres sont vieux, ne sont plus aux normes et coûtent très cher à la collectivité en termes d'énergie.

Le Conseil communal a décidé de constituer au début 2018 une commission communale « bâtiments et énergie » avec pour mandat d'étudier les mesures d'assainissement en matière énergétique pour son parc immobilier.

L'établissement des certificats énergétiques cantonaux des bâtiments (CECB) a permis de déterminer la qualité des immeubles et d'obtenir des indications sur les améliorations possibles en matière d'énergie.

### Planification d'assainissement

Les immeubles retenus pour un assainissement prioritaire sont l'école primaire de Montsevelier (en cours) puis l'école de Geneveret à Vicques.

Les autorités ont dû prendre en compte les possibilités de subventionnement par le Canton afin d'affiner le planning de réalisation. C'est ainsi que la rénovation de l'école de Geneveret a été planifiée à partir de 2022.

### Clause du besoin

Le CECB de l'école primaire de Geneveret a montré des pertes calorifiques du bâtiment dépassant de 3 fois les exigences actuelles. De plus l'efficacité énergétique globale est également insatisfaisante, les besoins d'énergie annuels pondérés dépassent de 2,6 fois ceux des nouvelles constructions.

### Descriptif du projet

Le projet d'assainissement comprend d'une part l'amélioration de l'enveloppe et d'autre part le remplacement du chauffage actuel à mazout par une pompe à chaleur. Une ventilation contrôlée sera installée. Une installation photovoltaïque sera posée. Les balustrades des escaliers intérieurs seront remises aux normes actuelles et le perron d'entrée assaini.

### Répartition des coûts

Travaux préparatoires	frs	9 500.-
Bâtiment	frs	894 300.-
Aménagements extérieurs	frs	84 000.-
Frais secondaires et réserve	frs	112 200.-
<b>Total global</b>	<b>frs</b>	<b>1 100 000.-</b>

### Financement

Le devis global se monte à 1'100'000.- frs. Le service de l'enseignement a reconnu la clause du besoin et entre en matière pour un subventionnement. Le montant de la subvention est estimé à 323'384.- frs

Une subvention de 4'000.- frs est escomptée pour le remplacement du chauffage ainsi que 33'700.- frs pour l'assainissement de l'enveloppe thermique.

### **Préavis**

Le projet présenté a été développé en concertation étroite avec la Commission des bâtiments et de l'énergie et a également été préavisé favorablement avec la Commission des finances et de vérification des comptes.

Il prévoit une rénovation de l'enveloppe du bâtiment correspondant au standard Minergie et offre par conséquent des perspectives intéressantes en matière d'écologie mais aussi à une importante réduction des charges.

Le Conseil communal recommande au Conseil général de préavisé favorablement le crédit de 1'100'000.- frs pour l'assainissement énergétique de l'école de Geneveret.

## **6. Statuer sur la création d'un poste 0,5 EPT en vue de la réorganisation de la voirie**

---

Notre belle commune fusionnée avec ses routes, ruelles, chemins, ruisseaux et avec ses grandes surfaces engendre beaucoup de travail pour la voirie.

Depuis en certain temps, le Conseil communal se préoccupe de la surcharge permanente de notre personnel de voirie. Par manque de temps, ce dernier ne peut souvent pas réaliser le travail qui lui incombe de manière satisfaisante et comme il le voudrait.

Avec l'appui actif de notre voyer-chef, André Chappuis, nous avons listé tous les travaux à réaliser et déterminé le temps nécessaire à leur accomplissement. Une réflexion a également été menée sur des travaux que nous pourrions externaliser et sur des tâches chronophages.

Un processus de réorganisation a été lancé :

Il en ressort que le marquage des routes et une partie de l'entretien des bords des routes sont des travaux pour lesquels on pourrait mandater des entreprises.

Les trajets entre les villages, parfois pour une petite intervention, prennent beaucoup de temps à nos voyers. Le Conseil communal aimerait diminuer ces trajets en engageant des personnes qui sont sur place. Ces personnes s'occuperaient de manière autonome d'une bonne partie des travaux de voirie. Actuellement, nous avons 170 % de postes de travail qui sont répartis sur trois personnes.

Avec une augmentation de 50 %, nous pourrions engager du personnel supplémentaire, décharger notre service de voirie et gagner en qualité de l'entretien de nos villages.

La réorganisation de la voirie, avec l'externalisation de quelques travaux, coûterait environ 32'000.- frs par année.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter une augmentation de 50 % pour le service de la voirie.

## **9. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal à Monsieur JEANGRAND Thierry André dans le cadre d'une demande de naturalisation ordinaire**

---

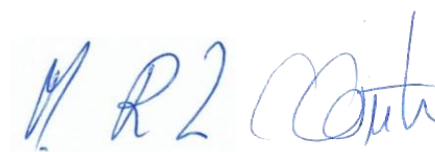
Monsieur Jeangrand Thierry André, 1968, a déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

Le Service de la population a procédé à son audition et considère que toutes les conditions sont réunies pour que M. Jeangrand obtienne le droit de cité cantonal. Avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, en vue de l'obtention de la nationalité suisse, il appartient aux instances communales, en l'occurrence le Conseil général, de lui accorder le droit de cité communal.

Monsieur Jeangrand est de nationalité française et vit en Suisse depuis 2008.

Vicques, le 15 septembre 2021

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**



Michel Brahier  
Président

Catherine Comte  
Secrétaire